

224C2354
FR0010417345-FS0853

19 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2024, la société de droit de l'état du Delaware Braidwell LP¹ (2200 Atlantic Street, Stamford, CT 06902, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 novembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 668 924 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,51% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 6 010 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») DBV TECHNOLOGIES préalablement détenus par le déclarant.

¹ « *Limited partnership* » contrôlée par (i) M. Alexander Kamal, par l'intermédiaire de la société Braidwell Management LLC, cette dernière étant le « *general partner* » de la société Braidwell LP, et (ii) par la société Braidwell Holding LP. M. Alexander Kamal a précisé ne détenir aucune action DBV TECHNOLOGIES à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 102 511 526 actions représentant autant de droits de vote (compte tenu de l'émission de 6 010 000 actions par DBV TECHNOLOGIES), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.